

Entente de coopération entre la Ville de Montréal et la Ville de Toronto

ATTENDU que les villes de MONTRÉAL et TORONTO partagent plusieurs caractéristiques communes, en ce qui a trait à la taille de la population, à la densité et à la diversité culturelle et ethnique;

ATTENDU que les villes de MONTRÉAL et TORONTO ont plusieurs préoccupations communes et doivent faire face à des enjeux semblables, notamment en ce qui concerne la planification urbaine, le développement économique, le transport, l'habitation, l'intégration des communautés culturelles et raciales, la sécurité, l'environnement et la prévention du crime;

ATTENDU que les villes de MONTRÉAL et TORONTO ont déjà établi de nombreux liens informels qu'il serait avantageux d'intensifier;

ATTENDU que plusieurs organisations, institutions, regroupements montréalais et torontois entretiennent des relations et coopèrent déjà;

ATTENDU que les villes de MONTRÉAL et TORONTO estiment qu'il est souhaitable de consolider et d'intensifier les liens entre les citoyens et les citoyennes des deux villes;

ATTENDU que les villes de MONTRÉAL et TORONTO ont avantage à agir de façon concertée, tant sur la scène canadienne qu'internationale, afin de tendre à une plus grande efficacité et à favoriser une synergie;

ATTENDU que les villes de MONTRÉAL et TORONTO partagent la même vision du développement urbain viable;

ATTENDU que la mise en œuvre d'initiatives conjointes peut réduire les coûts, permettre des économies et accroître la productivité.

En conséquence, les villes de MONTRÉAL et TORONTO conviennent de ce qui suit :

1. Intensifier, dès maintenant, leurs relations dans les domaines suivants : les relations interculturelles et interraciales, l'habitation, la planification et la sécurité urbaines, le développement urbain viable, et à cette fin :
 - de procéder à des échanges d'expertise permanents dans chacun de ces quatre domaines de coopération;
 - d'explorer les possibilités de réaliser des études conjointes permettant ainsi d'éviter des doublons coûteux;
 - de tenir dans chacune des villes des consultations portant sur les quatre domaines de coopération.

2. Instituer le Comité Montréal-Toronto, sous la coprésidence d'honneur des maires de Montréal et Toronto. Le Comité comprendra un nombre égal de représentants des communautés de chacune des villes et un membre de chaque Conseil municipal.
3. Former un comité technique, composé d'un nombre égal de cadres municipaux de chacune des parties, et ayant pour mandat de recommander et d'appuyer des projets de coopération entre les deux villes.
4. De façon plus précise, le Comité Montréal-Toronto aura comme mandat :
 - d'établir les nouvelles avenues de coopération entre les deux villes;
 - de répertorier les actions de collaboration et les échanges déjà établis entre les multiples institutions, organisations, associations, groupes montréalais et torontois;
 - d'étudier la possibilité de créer une corporation responsable de promouvoir et de favoriser les échanges et la collaboration entre ces groupes, institutions, organisations, associations, et d'en proposer la structure, le mode de fonctionnement et les sources possibles de financement.
5. Le Comité Montréal-Toronto se réunira au moins une fois par année en présence des maires de Montréal et Toronto et, au besoin, sous la direction de deux coprésidents désignés par les maires de Montréal et Toronto, afin d'assurer la mise en application de la présente entente.



Signée à Montréal,
ce 17^e jour de septembre 1991

Le maire de Montréal

Jean Doré

Signée à Montréal,
ce 17^e jour de septembre 1991

Le maire de Toronto

Art Eggleton

Cooperation agreement between the City of Toronto and the City of Montréal

WHEREAS the cities of Toronto and Montréal share a number of common traits in terms of population, density, and cultural and ethnic diversity;

WHEREAS the cities of Toronto and Montréal share a number of concerns and are facing similar problems, especially with regard to urban planning, economic development, transportation, housing, integration of ethno-cultural and racial communities, safety, the environment and the prevention of crime;

WHEREAS Toronto and Montréal have already established numerous informal links and it would be advantageous to reinforce such links;

WHEREAS various Toronto and Montréal organizations, groups and institutions separately maintain contacts and cooperation;

WHEREAS the cities of Toronto and Montréal feel that links should be consolidated and expanded between the residents of both cities;

WHEREAS it is in the interest of the cities of Toronto and Montréal to act jointly on the Canadian and international scene, with a view to achieving increased efficiency and synergy;

WHEREAS the cities of Toronto and Montréal share the same vision of sustainable urban development;

WHEREAS joint Toronto-Montréal initiatives can reduce costs and result in savings and increased productivity.

Consequently, the cities of Toronto and Montréal agree to:

1. Immediately reinforce their relations in the following areas: intercultural and interracial relations, housing, safety and urban design, and sustainable urban development, and
 - to engage in ongoing exchanges of expertise in each of these four areas;
 - to explore the possibility of conducting joint research in order to avoid costly duplication;
 - to organize consultations in each city, focusing on the four areas of collaboration.

2. Establish the Toronto-Montréal Committee, under the honorary co-chairship of the mayors of Toronto and Montréal. The Committee would be comprised of an equal number of community representatives of both cities and one member of each Council.
3. Establish a staff support committee made up of equal numbers of municipal staff from both cities. The staff committee would be responsible for recommending and supporting cooperative activities between the two cities.
4. More specifically, the Toronto-Montréal Committee will be responsible for:
 - identifying new areas of cooperation between both cities;
 - drawing up a list of current exchanges and areas of cooperation between various Toronto and Montréal groups, institutions, organizations and associations;
 - examining the possibility of setting up a corporation for the purpose of promoting and facilitating exchanges and cooperation between groups, institutions, organizations and associations, and proposing the corporation's structure, method of operation, and possible sources of financing.
5. The Toronto-Montréal Committee will meet at least once a year, in the presence of the mayors of Toronto and Montréal and as often as necessary, with two co-chairpersons appointed by the mayors of Toronto and Montréal in attendance, in order to ensure the implementation of this agreement.



Signed in Toronto on this
17th day of September, 1991

A blue ink signature of Art Eggleton, Mayor of Toronto, written over a horizontal line.

Art Eggleton
Mayor of Toronto

Signed in Toronto on this
17th day of September, 1991

A blue ink signature of Jean Doré, Mayor of Montréal, written over a horizontal line.

Jean Doré
Mayor of Montréal